

## M'abonner au relevé en ligne et au suivi de mon compte

### S'Abonner au relevé en ligne

#### Consulter et archiver les relevés de compte en toute simplicité

Vous pouvez désormais bénéficier, si vous le souhaitez, de relevés web.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite et peut être réalisée directement dans votre espace personnel et sécurisé sur le site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr)

Les relevés en ligne vous permettent de suivre l'évolution de votre compte, suite aux opérations que vous avez effectuées ; ils remplacent à l'identique vos relevés « papier ».


#### Une solution simple et écologique pour votre archivage

- ▶ Vous recevez vos relevés d'opération en ligne dès votre inscription, en évitant ainsi les délais et les aléas de courrier.
- ▶ Vous recevrez de même vos relevés de situation annuels.
- ▶ Vous pourrez ainsi les consulter, les imprimer et les archiver à votre gré.

#### Une solution sûre

- ▶ Les relevés d'opération sont conservés par le système pendant 12 mois après leur mise à disposition.
- ▶ Les relevés annuels, quant à eux restent disponibles dans votre espace pendant 10 ans (durée légale de conservation), mais ils vous sont systématiquement adressés par courrier en début d'année.

#### Pour en bénéficier c'est simple et rapide

- 1  Connectez-vous à votre espace « Direct'Comptes », rendez-vous dans la rubrique « Vos Services » puis cliquez sur « Activer le service de relevés en ligne ».

Le retour aux relevés par courrier peut également être réalisé, sans frais, en ligne. Les relevés antérieurs ne sont pas réédités.

#### Relevés en ligne

Le service de relevés est inactif.

Vos extraits papiers vous encombrant ? Au fil du temps, vos classeurs prennent un peu plus de place ? Alors optez pour les Web Relevés que vous pouvez consulter en ligne dès leur parution. Ils sont disponibles pendant 10 ans et vous seul pouvez y accéder en toute sécurité.

- Activer le service de relevés en ligne **1**
- Consulter les Conditions Générales <sup>1</sup>

#### Suivi de votre épargne salariale

Votre adresse e-mail est ... Activer le service de suivi.

Le service de suivi de votre épargne salariale vous permet d'être informé par e-mail des opérations réalisées sur votre compte : versements, arbitrages, demande de retrait, mis à disposition des avis de participation et d'intéressement. Pour bénéficier de ce service, n'oubliez pas de renseigner votre adresse mail dans la rubrique Vos coordonnées et d'activer le service.

- Activer le service de suivi sur le mail ci-dessus
- Consulter les détails du service

Vous pouvez modifier ou supprimer votre adresse e-mail dans [Vos coordonnées](#).

## S'inscrire au suivi de mon compte

Le service de suivi de votre épargne salariale vous permet d'être informé par e-mail des opérations réalisées sur votre compte : versements, arbitrages, demande de retrait, mise à disposition des avis de participation et d'intéressement.

L'adhésion à ce service est totalement gratuite et peut être réalisée directement dans votre espace personnel et sécurisé sur le site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr)

Pour bénéficier de ce service, n'oubliez pas de renseigner votre adresse e-mail dans la rubrique « Vos coordonnées » et d'activer le service.

### Exemples de mails que vous serez susceptible de recevoir en activant le service :

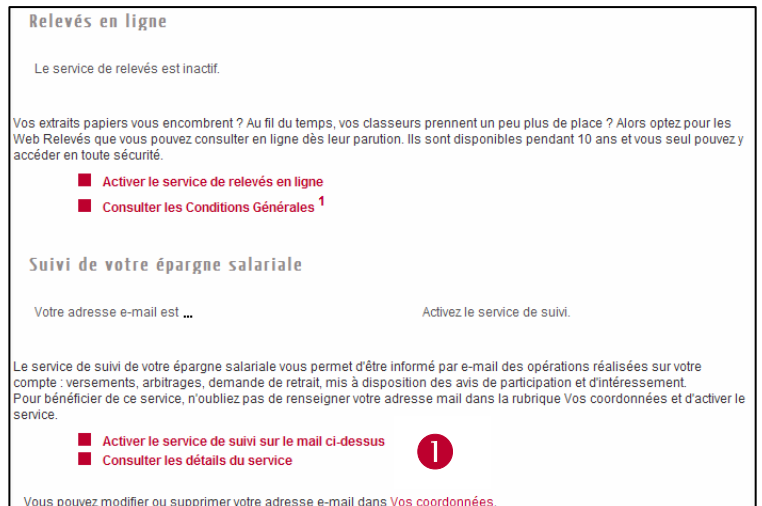
- Alerte sur la mise à disposition d'un nouveau relevé en ligne.
- Alerte sur la mise à disposition d'un avis d'option sur Internet.
- Confirmation de la saisie d'une opération sur Internet.
- Confirmation du traitement d'une opération saisie sur Internet.
- Confirmation de la suppression d'une opération sur Internet.

### Pour activer le service de suivi

1

➤ Connectez-vous à votre espace « Direct'Comptes », après avoir enregistré votre adresse e-mail dans la rubrique « Vos coordonnées » rendez-vous dans la rubrique « Vos services » puis cliquez sur « Activer le service de suivi ».

Vous pouvez à tout moment désactiver ce service ou modifier votre adresse e-mail.



**Relevés en ligne**

Le service de relevés est inactif.

Vos extraits papiers vous encombrant ? Au fil du temps, vos classeurs prennent un peu plus de place ? Alors optez pour les Web Relevés que vous pouvez consulter en ligne dès leur parution. Ils sont disponibles pendant 10 ans et vous seul pouvez y accéder en toute sécurité.

- Activer le service de relevés en ligne
- Consulter les Conditions Générales <sup>1</sup>

**Suivi de votre épargne salariale**

Votre adresse e-mail est ... Activer le service de suivi.

Le service de suivi de votre épargne salariale vous permet d'être informé par e-mail des opérations réalisées sur votre compte : versements, arbitrages, demande de retrait, mis à disposition des avis de participation et d'intéressement. Pour bénéficier de ce service, n'oubliez pas de renseigner votre adresse mail dans la rubrique Vos coordonnées et d'activer le service.

- Activer le service de suivi sur le mail ci-dessus
- Consulter les détails du service

Vous pouvez modifier ou supprimer votre adresse e-mail dans [Vos coordonnées](#).